

Les crédits

• (1140)

À ce sujet, l'article 1902.1 est sans équivoque. On y dit que les États-Unis ont encore le droit de nous imposer des droits compensateurs, d'appliquer leurs lois sur les sanctions commerciales contre nous. L'article précise, et je cite, que les États-Unis se réservent «le droit d'appliquer (leur) législation sur les droits antidumping et sur les droits compensateurs aux produits importés du territoire de l'autre Partie», c'est-à-dire du Canada.

Nous n'avons pas obtenu cependant de garantie d'accès au marché américain. Nous n'avons pas été exemptés des lois commerciales américaines, que ce soit la loi de portée générale de 1930, la loi commerciale de 1974 ou encore le récent Omnibus Trade Bill de 1988. Toutes ces lois commerciales détaillées qui s'appliquaient au Canada continuent de s'appliquer à notre pays, et les États-Unis les appliquent actuellement pour lutter contre nos exportations.

[Français]

Monsieur le Président, quels sont les effets de l'Accord sur l'agriculture? D'abord, l'élimination des tarifs saisonniers. Notre climat est rigoureux, notre saison de récoltes ne dure pas plus que quatre ou cinq mois. Nos fermiers canadiens ne seront pas capables de concurrencer leurs homologues des États-Unis, de la Californie, de la Floride, de la Georgie, des autres États du Sud. Pourquoi? Parce que là-bas, leur période de récoltes dure toute l'année. Les fermiers canadiens savent, eux, que le libre-échange n'est pas possible dans le secteur agricole. Avec une saison de cinq mois ici au Canada, une saison de 12 mois aux États-Unis dans le Sud, ce n'est pas possible pour les fermiers canadiens de faire concurrence dans le cadre d'une entente de libre-échange, et seulement un gouvernement conservateur pouvait signer un accord commercial qui néglige complètement le climat canadien.

[Traduction]

En raison de l'accord de libre-échange, nous devons abandonner notre système de gestion de l'offre de produits comme les oeufs, le poulet, les produits laitiers, la dinde, etc. Nous devons, encore dans le cadre des négociations sur la définition du terme subvention, harmoniser tous nos programmes de gestion de l'offre avec ceux de nos partenaires américains.

Ces programmes sont mentionnés dans une annexe de l'accord. En voici quelques-uns qui intéressent particulièrement les agriculteurs de l'Ouest: la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, les Ententes de développement économique régional, la Loi sur la stabili-

sation des prix agricoles, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, le Programme spécial canadien pour les grains, la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et la Loi sur l'assurance-récolte. Ces programmes devront tous être harmonisés avec les programmes américains, c'est-à-dire qu'ils seront ramenés au niveau de ceux-ci.

Notre gouvernement n'a même pas attendu les négociations. Il a en effet déjà commencé à sabrer nos programmes et à sacrifier ainsi nos agriculteurs. Avant même le début des négociations, il a aussi trahi les producteurs de raisin de Niagara et de la Colombie-Britannique. Il a supprimé le régime du double prix du blé. Il a supprimé les avances en espèces sans intérêt accordées aux agriculteurs. Dans le dernier budget fédéral seulement, le ministre a annoncé les compressions suivantes, qui totaliseront un demi-milliard de dollars d'ici la fin de 1990: assurance-récoltes réduite de 200 millions de dollars, transport des céréales et de la farine, de 60 millions, programme de remise en état des embranchements, de 48 millions, programmes de paiement anticipé des céréales et des récoltes, de 54 millions, programme d'exportation des produits laitiers, de 12 millions, programme de prêts basés sur les prix, de 15 millions, Commission canadienne du lait, de 10 millions et fin de la remise sur le carburant agricole, ce qui représente 100 millions. Toutes ces compressions s'attaquent à l'agriculteur canadien et figurent dans le dernier budget fédéral.

On pourrait croire que les députés d'en face travaillent pour les Américains!

Des voix: C'est ce qu'ils font!

M. Turner (Vancouver Quadra): Avec de tels amis, l'agriculteur canadien n'a pas besoin d'ennemis.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Lorsque nos soi-disant négociateurs se réuniront enfin avec leurs homologues américains pour discuter de programmes de soutien agricole, il ne restera plus rien à négocier. Voyez ce que les Américains font entre-temps. Ils ne sont pas stupides. Ils profitent de la faiblesse du gouvernement canadien.

En effet, les Américains utilisent leur législation commerciale, dont il a été expressément tenu compte dans l'Accord de libre-échange avec le Canada, pour s'attaquer à nos exportations agricoles. Ils ont imposé des droits compensateurs sur le porc frais, réfrigéré et congelé, en plus des droits qui frappent actuellement le porc sur pied. Les producteurs de porc canadiens sont maintenant invités par leur propre association à déboursier 2 \$ pour chaque porc vendu, soit au Canada, soit aux États-Unis, afin d'aider à payer ces droits.